

PROJET EDUCATIF ACCUEILS DE LOISIRS MULTI SITES FAMILLES RURALES 2017-2019

L'association Familles Rurales Les Herbiers organise des Accueils de loisirs sans hébergement dénommés **Accueil de loisirs Multi sites**. Dans ce cadre, elle est soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des parents auprès de leurs enfants pendant les périodes de péri scolaire, de mercredi et de vacances scolaires.

Le présent document a pour objet de définir **les objectifs éducatifs principaux** que l'association, par le biais de sa commission ALSH/Péri scolaire, a décidé de favoriser au sein de son Accueil de Loisirs Multi sites. Le présent Projet Éducatif est valable les trois années suivantes : **2017, 2018, 2019**. Il sera revu au terme de cette période.

Préambule :

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères et en garantissant une **sécurité physique, affective morale et psychologique** tout en développant leur **autonomie**, leur sens de **la citoyenneté** et de **la solidarité**. **L'épanouissement de l'enfant**, tant physique que psychologique, est **au cœur** des préoccupations **de l'association**. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

Durant la période du présent document, l'association entend s'appuyer sur les objectifs éducatifs favorisant **l'épanouissement de l'enfant** :

- Permettre à l'enfant de vivre des temps de vacances avec des approches ludiques et éducatives,
- Favoriser l'épanouissement des enfants dans une perspective permanente d'éducation à la vie en société,
- Favoriser une ouverture au monde qui les entoure : leur ville, leur pays, le monde
- Favoriser le développement de l'enfant à différents niveaux :
 - *Par rapport à lui-même* :
 - sa personnalité,
 - l'estime de lui-même,
 - la confiance en soi : donner aux enfants la possibilité de comprendre, de s'exprimer, de proposer, de partager, de choisir,
 - son corps,
 - ses rythmes biologiques,
 - son autonomie,
 - *Par rapport aux autres* :
 - le respect des règles de vie en collectivité,
 - le respect de soi et des autres,
 - la solidarité : Téléthon, associations d'entraide, les liens intergénérationnels...
 - la tolérance : respect des différences sociales et culturelles....
- Amener l'enfant à s'épanouir par différentes formes d'expression : les sports, les jeux, la culture, les arts, la nature, la mise en place de projets...,
- Inciter les enfants à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent (Club Nature, sensibilisation aux déchets, gaspillage alimentaire...) et à respecter le matériel mis à leur disposition
- Sensibiliser à l'éducation alimentaire et au bien-être.
- Rendre le temps du repas éducatif et convivial

Pendant la période d'été, des mini-séjours sont proposés aux enfants de 6/7 ans, 8/9 ans et 10/11 ans.

La mise en œuvre du projet

Les structures

Les accueils de loisirs Multi sites sont soumis à un agrément des locaux par la Protection Maternelle Infantile et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale N° **085ORG0059**.

Les enfants sont toujours répartis en groupes par tranche d'âge.

Temps d'accueil :

Péri scolaire : de 7 h à 9 h et de 16 h 30 à 19 h

Extrascolaire mercredi et petites vacances : de 9 h à 17 h (temps d'accueil péri extrascolaire de 7 h à 9 h et de 17 h à 19 h) ; accueil à la demi-journée et/ou à la journée

Extrascolaire été : de 9 h à 17 h (temps d'accueil péri extrascolaire de 7 h à 9 h et de 17 h à 19 h) ; accueil à la journée

Accueils de loisirs :

LES DIABLOTINS Rue Michel Favreau CAE du Brandon 3/11 ans, l'été les 3/7 ans. 80 places

LES BOUT'CHOUX Rue du Bois Joly CAE d'Ardelay 3/11 ans, l'été les 3/7 ans. 70 places

LES FUTES Rue Saint-Exupéry Ecole St Joseph période été pour les 8/11 ans. 35 places

Accueil péri scolaire :

LE PETIT BOURG Rue des Bénédictins 3/11 ans. 70 places

Les familles

L'association souhaite **associer les parents aux actions éducatives** mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde. Les familles sont accueillies pour les formalités administratives et reçoivent un règlement intérieur qu'elles doivent signer auprès de la directrice de l'accueil. Elles doivent prévoir la venue de leur enfant par réservation.

Elles sont invitées à **participer à l'organisation des accueils par le biais de la commission ALSH/Péri scolaire, à participer à l'Assemblée Générale ...**

Elles sont sollicitées pour toutes autorisations (sorties, veillées...)

Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci le fonctionnement de la structure.

Plusieurs outils d'informations sont utilisés en direction des familles : site internet de l'association, newsletter, panneaux d'affichages à l'entrée, tracts présentant le programme d'activités et les tarifs.

L'équipe d'encadrement

L'association se réfère aux textes de la Cohésion Sociale réglementant les accueils de loisirs en termes de quantité et de qualifications des différents intervenants auprès des enfants.

Une équipe d'animation composée de salariés qualifiés est encadrée par une équipe de direction diplômée.

Un temps de concertation et de préparation hebdomadaire est prévu dans l'emploi du temps de l'équipe pédagogique. De plus, des temps de concertation, de modalités d'évaluation et de suivi de projets sont mis en place.

Les partenaires

L'enfant étant à considérer dans sa globalité, tous les partenaires et acteurs de son éducation sont associés :

- services publics : Mairie : convention partenariale, CAF, MSA, PMI, DDCCS, ...
- les partenaires : IME, EPHAD...
- les associations : LA CICADELLE et différentes associations Herbretaises.

Conclusion

L'Association Familles Rurales accueille tous les enfants dans un cadre adapté à leurs besoins en respectant le rythme de chacun. L'accueil de loisirs est avant tout un lieu ludique de découvertes éducatives visant à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et de son apprentissage à la vie sociale.